



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 11 décembre 2023

### DCS n°2023-28

Date de convocation :  
1<sup>er</sup> décembre 2023

Délégués en  
exercice : 48

Titulaires : 28  
Suppléants : 5  
Absents non  
remplacés : 15

Quorum : 25

Votants : 33

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Paul Roger GONTARD, M. Claude MOREL, Mme Aurore CHANTY, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Michel BERARDO, M. Jacques DEMANSE, M. Joël GUIN, M. Hervé BERENQUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Christian GROS, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Stéphane GARCIA, M. Claude AVRIL, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, Mme Claudine MAFFRE, M. Fabrice LEAUNE, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel DOUCENDE représenté par M. Jean-Marc BORIE  
M. Thierry VERMEILLE représenté par M. Laurent RUCHON  
M. Xavier MARQUOT représenté par M. Pierre MARQUESTAUT  
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN  
Mme Christine LANTHELME représentée par Mme Annie AVON

#### ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Cécile HELLE (Excusée), M. Joël PEYRE (Excusé), M. Patrick SUISSE (Excusé), M. Franck JOUSSELIN (Excusé), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Serge MALEN (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Yann BOMPARD (Excusé), M. Denis SABON (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée).

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Appel anticipé partiel des cotisations – exercice 2024

Rapporteuse : Pascale Bories



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Syndicat sollicite chaque année, depuis 2013, le versement d'une partie des cotisations des EPCI en début d'année dans l'attente du vote de son Budget Primitif, ces cotisations des EPCI étant sa seule source de recettes.

La Présidente propose de demander le versement d'une partie de la cotisation 2024 des EPCI adhérents au Syndicat par un appel de ¼ des cotisations 2023, au prorata de la cotisation versée par chaque collectivité.

Cotisations 2023 versées :

CA Grand Avignon :	395 450,00 €
CA Les Sorgues du Comtat :	102 522,00 €
CC Pays d'Orange en Provence :	90 920,00 €
CC Aygues Ouvèze en Provence :	40 716,00 €
	<u>629 608,00 €</u>

La Présidente propose de demander les montants suivants pour 2024 :

CA Grand Avignon :	98 862,50 €
CA Les Sorgues du Comtat :	25 630,50 €
CC Pays d'Orange en Provence :	22 730,00 €
CC Aygues Ouvèze en Provence :	10 179,00 €
	<u>157 402,00 €</u>

Considérant que le Bureau Syndical, réuni le Lundi 27 novembre 2023, a émis un avis favorable.

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée.

Après avoir entendu la rapporteure,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE l'appel anticipé d'¼ des cotisations 2023 versées pour l'année 2024,
- FIXE l'appel anticipé des cotisations 2024 à un montant total de 157 402,00 € réparti comme suit :

CA Grand Avignon :	98 862,50 €
CA Les Sorgues du Comtat :	25 630,50 €
CC Pays d'Orange en Provence :	22 730,00 €
CC Aygues Ouvèze en Provence :	10 179,00 €
	<u>157 402,00 €</u>

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 33
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



**Syndicat Mixte  
pour le SCoT du  
Bassin de Vie  
d'Avignon**

Envoyé en préfecture le 14/12/2023  
Reçu en préfecture le 14/12/2023  
Publié le 14/12/2023  
ID : 084-258403153-20231211-DCS\_2023\_28-DE



La Secrétaire de séance  
Jeanine DRAY

La Présidente  
Pascal Bories

